MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

# BACHELIER :
# STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

**CODE : 711102U32D1**
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702**
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006**
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# BACHELIER :
# STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ;
- d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ou d'un organisme ;
- de développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être par l'expérimentation dans l'entreprise ou l'organisme ;
- de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

**3.1. Etudiant : 240 périodes** Code U

Z

### 3.2. Encadrement du stage

| | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes - par groupe d'étudiants |
|---|---|---|---|
| Encadrement du stage | CT | I | 20 |
| Total des périodes | | | 20 |

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

*dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées,*

- de se conformer aux contraintes imposées au travailleur (horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, confidentialité,...) ;
- de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage ;
- d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation ;
- de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail ;
- de développer des compétences transversales telles que :
  - des méthodes de travail adaptées aux tâches ;
  - une adaptation à l'organisation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- de s'interroger sur son projet professionnel, ses atouts et ses limites.

### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage ;
- d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme ;
- d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'élaborer un rapport synthétique comportant :

- une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
- une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision et la qualité du rapport présenté ;
- la qualité des relations établies ;
- le degré d'autonomie atteint.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.
---
Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.
---
Service de l'enseignement
de promotion sociale.
---

1080 Bruxelles , le 22 Sep 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Document de référence définitif

Objet : Document de référence définitif - Régime 1
----- Unité de formation : BACHELIER : STAGE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 711102U32D1
Domaine : 702 Economie-SU:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique, approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 14 Septembre 2006 .

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicole SCHETS
Directrice

---
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)